



Paris, le 27 avril 2015

Lettre ouverte

à Madame Najat Vallaud-Belkacem
Ministre de l'Éducation Nationale et de
l'Enseignement supérieur et de
la Recherche

Madame la Ministre,

Dans notre lettre ouverte du 17 décembre 2014, nous vous alertions sur la nécessité d'envoyer rapidement aux Recteurs des critères clairs pour répondre à la commande ministérielle de réorganiser la carte des CIO.

Chaque Recteur a bien reçu sa carte cible, c'est-à-dire le nombre de CIO que l'Etat s'engage à maintenir en cas de désengagement des Conseils Départementaux, avec la consigne de renvoyer un projet de carte revisitée pour la rentrée 2015.

Lors du GT14, M. Lejeune s'est engagé à définir des règles communes pour permettre à chaque académie de revoir la structuration du réseau des CIO de façon équitable sur l'ensemble du territoire. Ces critères n'ont pas été communiqués.

Il a également convenu de plusieurs règles à rappeler aux Recteurs :

- La carte cible ne correspond pas au nombre de CIO à atteindre absolument à la rentrée 2015 ; il s'agit de réfléchir à partir du schéma de CIO financés à terme par l'Etat.
- Les Recteurs peuvent demander des ouvertures supplémentaires, dans le cadre du dialogue de gestion avec le Ministère, en fonction d'impératifs locaux à argumenter.
- Tant qu'il n'y a pas de demande de désengagement explicite d'un Conseil départemental, il n'y a pas lieu d'anticiper en fermant ou en fusionnant des CIO.
- Les Recteurs doivent, en cas de désengagement d'un Conseil départemental, chercher d'autres sources de financement, auprès des collectivités locales ou des Régions dans le cadre du SPRO, comme un aménagement de lieu regroupant des structures de service public ou de l'AIO, surtout en zone rurale.

Le but est bien de trouver des solutions pour financer le maintien d'un réseau de CIO qui assure un service d'orientation de qualité et de proximité pour tous les publics.

En l'absence de consignes suffisamment explicites, nous voyons se mettre en place dans plusieurs académies des politiques précipitées de fermeture ou de fusion alors que les Conseils départementaux n'ont pas manifesté la volonté de se désengager du financement des CIO et que les personnels, notamment les DCIO, n'ont pas été consultés sur des réorganisations possibles.

Nous souhaitons donc, Madame la Ministre, qu'il soit bien rappelé à toutes les académies, la nécessité de ne pas anticiper des désengagements financiers de Conseils départementaux et de discuter de solutions locales pouvant assurer le fonctionnement des structures avant de décider de fermeture, de fusion ou de transformation en antenne ou lieu d'accueil, site sans existence juridique.

Frédéric Sève
Secrétaire général du Sgen-CFDT